



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2023

---

Le vingt trois mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le seize mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaients présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : M. Anthony LUCAS, M. Laurent HAMON

Procuration : M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET  
M. Laurent HAMON à M. Anthony LE HIR

Secrétaire de séance : Mme Sophie LE PALLEC

---

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 février 2023.

### **2. Finances.**

- *Approbation des comptes de gestion 2022, des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats.*

#### Budget principal :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 549k€, elles ont augmenté de 10.4% entre 2021 et 2022.

Structurellement en 2022, les charges de personnel représentent la 1<sup>ère</sup> dépense avec 59.2% des dépenses réelles, et les charges à caractère général représentent 26.6%.

La hausse des dépenses réelles de fonctionnement s'explique essentiellement par une augmentation des charges à caractère général (+193K€), la progression des charges de personnel (+197k€), la dotation au CCAS (+20K€), et l'aide aux associations (+20k€).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 133k€, elles ont progressé de 8% par rapport à 2021.

Structurellement, la fiscalité communale représente 46,14% des recettes de fonctionnement en 2022 et la DGF représente 18,29%.

L'augmentation des recettes s'explique par les recettes fiscales(+124k€), les droits de mutation (+80k€), les taxes sur l'électricité(+30k€), les produits de service (cantine/garderie/centre de loisirs/quatro) (+30k€), les remboursements sur rémunération (+28k€), les revenus des immeubles(+20k€). A contrario, nous subissons une perte totale en 2022 de la DSR cible (-93k€) et un ajustement des mises à disposition du personnel assainissement (-33k€).

#### Budget assainissement :

Depuis le 01/01/2022, le transfert de la compétence assainissement a été rendu obligatoire par la création de la nouvelle communauté de commune, Baud Communauté.

Baud Communauté a délégué la compétence à la ville de Baud et une convention de gestion a été établie pour l'année 2022 afin d'organiser et préparer un transfert intégral de la gestion de l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Baud Communauté était en charge de la facturation aux usagers :

- Redevance pour les particuliers et les industriels
- Taxes de raccordement
- Contrôle de conformité

La commune de Baud était en charge du règlement des dépenses liées au fonctionnement du service:

- Charge à caractère général (produits de traitement, pompage de graisse, hydrocurage, épandage...)
- Charge de personnel
- Charge financière

- *Vote des budgets primitifs 2023.*

Le budget primitif de la commune est établi sur une pression fiscale stable, avec un point de vigilance sur les coûts de l'énergie et un programme d'investissements pour 2023.

Le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2023 :

- Budget primitif principal : 29 pour
- Budget primitif assainissement: 29 pour
- Budget primitif ZAC des Oiseaux : 29 pour

- *Vote des taux d'imposition 2023.*

Madame le Maire rappelle pour mémoire les taux votés en 2022 : taxe foncière propriété bâtie : 35,17 % et taxe foncière propriété non bâtie : 52,03 %.

Elle propose de ne pas augmenter les taux et le Conseil Municipal décide donc de fixer les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- Foncier bâti : 35,17 %
- Foncier non bâti : 52,03 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,08%

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION ext	Subvention
Aapp la Truite baudaise	170.00€	Ass parents amis res. mas Guémené	100.00€

AMAP	150.00€	Bagad Bleidi Kamorh	100.00€
AEPB	150.00€	Comité Bretagne UNICEF	150.00€
Aqua Club Baldivien	1 000.00€	Croix d'or Alcool assistance	70.00€
Avenir cycliste Pays Baud	2 000.00€	Eaux et rivières de Bretagne	100.00€
Avenir cycliste Pays Baud	150.00€/Course	EFAIT (toxicomanie)	100.00€
BAUD Patins	150.00€/Gala	GEM l'harmonie Locminé	150.00€
Boule baudaise	150.00€ si concours 14 juillet	Ligue contre le cancer 56	150.00€
BAUD SOLIDARITE -banque alimentaire	500.00€	Restos du cœur Morbihan	200.00€
BAUD FC encadrement formations	2 300.00€	Secours catholique	150.00€
BAUD Timbres	150.00€	SOS enfance en danger Lorient	200.00€
Ass chasseurs de Baud	240.00€	Secours populaire	200.00€
Ass chasseurs de Baud – piégeurs de ragondins	60.00€/piégeur	Morbihan Organisation Cycliste Course Jean-Floc'h - 12/03/2023	3 000.00€
Cinéma le Celtic	2 000.00€	Tournoi International de Guerlédan – 03/04 juin 2023	2 000.00€
Club des Amis	300.00€		
Créations et loisirs baldiviens	150.00€		
Ass donneurs de sang Baud	300.00€		
FAB LABAUD	1 000.00€		
FNACA Baud	150.00€		
FNATH Baud Fédération mutilés du travail	150.00€		
UNC AFN Baud	150.00€		
La bicyclette de Kerdéhel - course du 10/04/2023	150.00€		
L'effet papillon	500.00€		
Outils en mains	500.00€		
PEUPLES LIES	500.00€		
Ribambelle	500.00€		
Team Audo compétition 56	150.00€		

- *Subventions pour fournitures scolaires.*

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions accordées au titre des fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires (60 € par élève de Baud) et pour les collèges (45 € par élèves de BAUD).

- *Participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte Anne.*

Dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte Anne, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne de BAUD.

- *Tarifs municipaux – service enfance.*

Le Conseil Municipal valide les tarifs d'un séjour de 5 jours proposé pour 16 enfants maxi (10 minimum) de 7 à 9 ans du 24 au 28 avril à Perros-Guirrec en pension complète encadrés par 2 animateurs avec une sortie en mer, la visite du Radôme de Pleumeur Bodou, ...

séjour enfance printemps à Perros-Guirrec					
QF ≤ 669	670 ≤ QF ≤ 891	892 ≤ QF ≤ 1200	1201 ≤ QF ≤ 1500	QF > 1500	Extérieur
160 €	160 €	175 €	185€	195€	+ 62,50 € sur tarif selon QF
<b>VACAF QF de 0 à 700</b>					
<div style="border: 1px solid red; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;"> <p style="color: blue; margin: 0;">Qf de 0 à 450 € 65 % du coût d'une semaine de séjour Aide plafonnée à 550 €</p> </div>		<div style="border: 1px solid red; border-radius: 15px; padding: 5px; display: inline-block;"> <p style="color: blue; margin: 0;">Qf de 451 à 700 €* 50 % du coût d'une semaine de séjour Aide plafonnée à 400 €</p> </div>			
Soit 104 euros d'aide		Soit 80 euros d'aide			

### 3. Administration Générale.

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n°08-2023 : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CEA de GUENIN : 29 500 € HT soit 6,35 % du montant des travaux estimés à 460 415 € HT. (début des travaux en mai 2023).

Délégation n°09-2023 : Signature d'une convention d'assistance pour la consultation d'un contrat dommages ouvrage.

Signature d'une convention d'assistance avec le cabinet CONSULTASSUR de VANNES pour un montant de 1 000 € HT pour l'appel d'offres d'une assurance dommages ouvrage pour les travaux de rénovation et d'extension de l'ancien collège.

Délégation n°10-2023 : Signature avenant au marché de rénovation énergétique de l'école du centre.

Signature d'un avenant en moins-value de 1 459 € HT avec l'entreprise SEO de CAUDAN pour la suppression d'un échelon et d'une crosse de préhension.

- *Dénomination de voies et rues.*

Le Conseil Municipal décide de dénommer la voie qui dessert le Pôle Petite Enfance de Baud Communauté situé au lieu-dit Kermestre, « rue Simone Veil ».

### 4. Urbanisme et affaires foncières.

- *ZAC des Oiseaux – avenant à la concession d'aménagement avec MORBIHAN HABITAT.*

Le Conseil Municipal décide d'attendre une réunion prévue le mardi 28 mars avec Morbihan Habitat pour proposer une prolongation sous certaines conditions.

Le renouvellement de la concession sera donc à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

## **5. Questions diverses.**

### **COMMISSION FETES ET CEREMONIES, INITIATIVES CITOYENNES, ANIMATIONS VILLE ET QUARTIER.**

- Le village de Pâques est installé près de l'église.
- Pippo le clown sera présent le samedi 8 avril sur le marché pour une distribution de bonbons et de chocolats pour les enfants.
- Madame Nelly LE HEN annonce également la mise en place du budget participatif qui permet à chaque baldivien de proposer des nouveaux projets pour Baud.

### **COMMISSION COMMUNICATION ET OUTILS NUMERIQUES.**

- Communication sur la mise en place du budget participatif
- « Quoi de Baud » du mois d'avril sur le budget participatif
- Mise en place de notices pour les équipements numériques des nouvelles salles (Halles, salle Narcisse Chaillou)

### **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE SENIORS. SANTE ET HANDICAP**

- Cérémonie de remise du chien guide d'aveugle Pilau à Mme Chantal GUYONVARCH le samedi 18 mars 2023.
- Ateliers numériques par les jeunes d'UNIS CITES à destination des séniors
- Mois de l'autisme en avril prochain.
- Préparation du repas des aînés et différents projets pour fin 2023.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET DEPLACEMENTS, ENERGIES.**

- L'opération « un enfant, un arbre » a eu lieu le 4 mars dernier.
- Une réflexion sur l'éco-pâturage est en cours sur l'ancien terrain de la SAUR.
- Les membres de la commission doivent se retrouver afin de poursuivre le répertoire des chemins piétonniers
- Des dégradations ont été réalisées mi mars sur des containers situés à Kerbras et à Pont Augan. L'auteur des faits a été retrouvé et risque de lourdes sanctions.
- La distribution des bio-seaux est une réussite.

### **COMMISSION JEUNESSE ET ANIMATIONS INTERGENERATIONNELLES.**

- 8 dossiers d'aide au permis ont été déposés et examinés par la commission.
- L'animation ados'like a été une réussite. Les différents ateliers ont rencontré du succès : tatouages éphémères, laser tag, soirée concert...
- Les ateliers de l'Outil en main vont débiter le 5 avril. Des Portes Ouvertes sont organisées le 18 mars et le 25 mars afin de présenter leur activité.

### **COMMISSION EDUCATION ET ENFANCE.**

- Une fermeture de classe est prévue à l'école du Gourandel pour la rentrée prochaine.
- 3 séjours sont en prévision pour le service enfance et un séjour pour les adolescents.
- Préparation de la Convention Territoriale Globale avec Baud Communauté.

### **COMMISSION TRAVAUX.**

- Les travaux de la Passerelle sont terminés.
- Les travaux d'isolation de l'école du Centre se termineront pour Pâques
- Livraison de la nouvelle école fin 2023 sur le site de l'ancien collège.

- Les travaux du pôle petite enfance se poursuivent.
- Les travaux du district sont en cours.
- Les travaux du cœur de bourg sont actuellement en cours, ce qui rend compliqué le stationnement et la circulation. Néanmoins, les commerces restent ouverts.

#### **COMMISSION DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES.**

- Un renfort pour le traitement des demandes de CNI/passeports est arrivé afin d'enregistrer davantage de dossiers.
- Départ de Sandrine GENUIT du service urbanisme : le recrutement est en cours.
- Arrivée de Julien BARDEILLE en remplacement de Christelle LAMOUR comme directeur de l'action culturelle.

#### Agenda :

- Inauguration des halles et de la Passerelle : samedi 3 juin 2023.
- Prochain conseil municipal : jeudi 4 mai 2023

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande pour organiser le prochain comice agricole sur la commune de BAUD.